**OPERATION « ENVOL JEUNESSE YVRAC 2022 »**

Aux responsables d'ateliers BIA de la Gironde

 *« Envol Jeunesse Yvrac » est une opération par laquelle 8 jeunes Girondin(e)s ayant obtenu le Brevet d’Initiation Aéronautique en juin 2022 pourront bénéficier de 3 heures de pilotage en double commande à bord d’un des avion-école du Bordeaux Yvrac Aero Club****. Il est demandé à tous les formateurs BIA de la Gironde de communiquer l'information à ceux de leurs élèves qui ont réussi l'examen.***

 *Il s’agit de faciliter à des jeunes méritants l’accès à une formation au pilotage dans un contexte de coûts de formation élevés et d’aides réduites.*

*Les bénéficiaires seront choisis à la fin du mois de septembre, en fonction de leurs notes à l’examen du BIA 2022 et de l’appréciation d’une lettre de motivation par le comité de pilotage de l’opération.*

*La formation sera organisée et contrôlée par le responsable pédagogique de l’aéroclub, les vols étant assurés par les instructeurs du club. Elle se fera dans le cadre du passeport "Initiation au pilotage" mis en place par la FFA.*

*L’opération débutera fin juin 2022, avec l'ouverture des inscriptions. Les dossiers peuvent être téléchargés sur* [***www.byac.org***](http://www.byac.org)*, ou directement sur l'affiche en flashant le* ***QR code****. Ils seront reçus jusqu'au 16 septembre puis la sélection aura lieu et les vols devront être réalisés avant la fin de l'année 2022. Rien n'empêche les bénéficiaires de poursuivre leur formation dans un autre club après le passeport.*

*On espère qu’un grand nombre de bénéficiaires continueront leur formation vers la licence de pilote privé avion, et vers une carrière professionnelle dans l’aéronautique.*

*Dans cette opération le Bordeaux Yvrac Aero club peut s’appuyer sur l’Education Nationale avec son réseau d’ateliers BIA, la Fédération Française Aéronautique, l'Agence Nationale du Sport, le Comité Départemental Aéronautique de la Gironde et le journal Sud-Ouest.*

NB : les jeunes de Gironde peuvent faire acte de candidature même s'ils se sont inscrits à l'opération "Passeport BIA" organisée par le Comité Régional Aéronautique de Nouvelle-Aquitaine sur le modèle d'Envol Jeunesse Yvrac. Toutefois, s'ils sont retenus pour le Passeport BIA, ils ne pourront bénéficier d'Envol Jeunesse Yvrac, dont le règlement stipule que le lauréat ne doit pas être engagé dans une autre formation pratique aéronautique.